



Garderie périscolaire

Modalités et Règlement

Le service est organisé par la commune dans la salle du Coucourou, sous la responsabilité de Mme Graziella FANJAS, les lundis, mardis, jeudis de 16h30 à 18h00.

Modalités de réservation

Nous vous demandons de réserver votre place au moins une semaine à l'avance.
A partir du **VENDREDI MIDI**, il n'est plus possible de modifier les réservations (ajout ou suppression) de la semaine qui suit.

Les enfants qui n'ont pas de réservation ne pourront être accueillis sauf en cas de force majeure (hospitalisation, maladie ou accident).
Toute place réservée sera facturée.

Les réservations et annulations sont à faire en **Mairie** au 04.76.38.97.48 (vous pouvez laisser un message sur le répondeur) ou par mail : rencurel.mairie@orange.fr.

Les écoles ne gèrent ni les réservations, ni les annulations.
Les factures sont établies à partir du registre de la Mairie.

Tarif et modalités de paiement

La participation financière demandée aux parents par soir et par enfant est de 2,00 €. La facture, sous forme de titre de recette, est adressée aux familles par la trésorerie de St Marcellin.

- accepte le règlement de la garderie périscolaire et je m'engage à le respecter
- autorise le maire à publier les photos dans le bulletin « L'air du temps » et/ou sur le site internet de la commune, sur lesquelles mon enfant apparaît.

Date : Signature :